

VACANCES POUR TOUS
21 RUE SAINT FARGEAU – CS 72021
75989 PARIS CEDEX 20

AGREMENTS

Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative - Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours Certification d'Immatriculation : IM 075 100 379 - Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04
Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930

ETE 2025

Dernière
mise à jour
12/02/2025

SAINT-MICHEL EN L'HERM
(VENDEE)

AUX PORTES DE L'OCEAN 8/13 ANS

125 049 01

RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Camp Vacances Pour Tous
38 route de la Mer
85580 ST-MICHEL EN L'HERM



Depuis La Roche sur Yon prendre direction la Tranche sur mer par la D747. Traverser Moutiers les Mauxfaits, puis prendre la D25, traverser Grues et Saint Denis du Payré.

A la sortie prendre à droite sur la D60 et entrer dans Saint Michel en l'Herm. Prendre à droite la D746 puis à gauche la Route de la mer, le centre se trouve sur votre droite.

TRANSPORT

Voyage de nuit en car au départ de :

- **LORRAINE** : Metz, Nancy
- **ALSACE** : Colmar, Mulhouse, Strasbourg
- **CHAMPAGNE ARDENNE** : Chalons en Champagne, Charleville, Reims, Saint Dizier, Troyes
- **En train le jour même** : Caen, Le Mans, Nantes, Tours, Rennes jusqu'à la gare de Luçon ET Paris jusqu'à la gare de Laroche Migennes

Le car reste à disposition du groupe durant tout le séjour.

1ER ET DERNIER REPAS SERVIS

Pour les départs de Caen, Le Mans, Nantes, Tours, Rennes :

Premier repas inclus : Dîner - Dernier repas inclus : Déjeuner (panier-repas)

Pour les départs de l'Est :

Premier repas inclus : petit déjeuner du lendemain

Dernier repas inclus : dîner de l'avant dernier jour sur le centre (+ petit déjeuner emporté)

SITE

► Situation géographique

A proximité des belles plages de l'Aiguillon sur Mer et de la Tranche sur Mer, aux abords de la "Venise Verte", St-Michel-en-l'Herm, pittoresque bourgade vendéenne, réserve un accueil convivial.

► Cadre de vie

Le camp, est implanté à la sortie du village, sur un terrain de 3 hectares. Les enfants sont hébergés sous des tentes lourdes de 4 à 8 places isolées du sol (**prévoir sac de couchage**), sanitaires refaits à neuf, cuisine moderne, salle à manger sous chapiteau.

50 jeunes de 8 à 13 ans répartis par tranche d'âge.

ACTIVITÉS

Paddle : 3 séances d'initiation encadrées par un moniteur qualifié, en mer avec l'école de voile de La Tranche-sur-Mer.

Excursions : l'île d'Aix (avec approche de fort Boyard en bateau) et jeu de piste sur l'île
Balade en barque sur la Venise verte du Marais poitevin.

L'Aiguillon-sur-Mer : baignades, pêche à pied, jeux de plage, découverte du littoral, veillées sur la plage.

Autres activités : tournois collectifs, veillées, grands jeux, repas à thème...

En fonction du groupe de jeune, le projet pourra être adapté selon les envies des jeunes.

ORGANISATION DU SÉJOUR

► **L'équipe d'encadrement** : 1 directeur-trice et 1 animateur-trice pour 10 enfants.

► Vie collective :

La vie de groupe est riche d'enseignements. Elle permet à chacun de développer ses capacités à vivre en société. Elle développe le respect de l'autre et offre la possibilité de s'affirmer. Pour votre enfant, elle est à la fois attirante (c'est entre autre pour rencontrer de nouvelles personnes qu'il a choisi de partir en centre de vacances), et inquiétante. Notre équipe sait tout cela. Son rôle sera donc de mettre en place un fonctionnement où chacun trouve sa place. Réussir sur ce point est pour elle le principal objectif.

Dès le début du séjour, elle présentera les règles de vie aux jeunes et les discutera avec eux. Une fois débattues, elles deviendront un contrat entre les jeunes eux-mêmes, et entre les jeunes et l'équipe.

Au cours du séjour, elle aménagera des temps de parole durant lesquels chacun pourra exprimer son avis sur le déroulement de la colonie de vacances.

La vie de groupe, c'est aussi la vie quotidienne :

Durant ce séjour, tous les participants, filles ou garçons, participeront aux différentes tâches nécessaires au bon déroulement du séjour.

En fonction des séjours et du mode d'hébergement, les jeunes avec l'équipe pourront être amenés à établir les menus, faire les courses, cuisiner, servir le repas ou faire la vaisselle. Chacune de ces actions contribuera au développement de l'autonomie de chacun...

► **L'alimentation : respect des coutumes alimentaires et allergies alimentaires**

Les repas sont des moments importants de la vie en collectivité en centre de vacances. L'équilibre alimentaire, la qualité et la quantité des repas, la découverte de la gastronomie régionale, le plaisir de manger et de partager sont pour nous des objectifs essentiels.

Toute allergie ou coutume alimentaire doit être précisées dans le dossier sanitaire. Les allergies feront l'objet d'une attention particulière de l'équipe et seront prises en compte dans le choix et l'élaboration des menus. Il est demandé aux parents de fournir un détail précis des aliments concernés.

Concernant les coutumes alimentaires, nous opterons pour le remplacement ou la compensation d'aliments en cas de refus de consommer ceux-ci. Le respect d'autres demandes ou exigences alimentaires qui entraîneront une perturbation de l'organisation des activités pour le groupe ou qui a des répercussions importantes sur le processus biologique de l'enfant ne pourra être pris en compte.

► Pour avoir des nouvelles de votre enfant :

Lors de ce séjour, notre équipe alimentera **un blog**. Afin de pouvoir publier des photos des enfants, nous vous demandons de compléter le document relatif au droit à l'image.

Un blog sera actif courant juin.

Vous pourrez alors découvrir les lieux de vie du groupe, quelques photos des sites...
Il sera alimenté pendant le séjour d'un message tous les 3 jours.

www.ondonedesnouvelles.com

Le code d'accès spécifique au séjour vous sera transmis avec la convocation du séjour.

En cas d'urgence ou appel important : 02.31.06.11.11 (heures de bureau)

ATTENTION ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre

PRÉPAREZ VOTRE SÉJOUR

► Le linge :

Mettre dans la valise la fiche « Trousseau » ci-dessous. Cette fiche doit être remplie et le linge noté au nom de l'enfant. Un inventaire sera fait avec l'équipe à l'arrivée et au départ du séjour à partir de la fiche « Trousseau ».

Trousseau habituel (voir fiche inventaire ci-dessous) auquel il faut ajouter des chaussures adaptées à la marche, une tenue adéquate pour la pratique de l'équitation (type jogging, une paire de tennis usagée, k-way une paire de bottes), un maillot de bain, une casquette ou un chapeau, une lampe de poche et une gourde.

D'une manière générale, les vêtements et le linge seront simples et robustes et en quantité suffisante pour que votre enfant puisse se changer après certaines activités.

Il est obligatoire de marquer le linge, les vêtements et les objets personnels. **Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte de vêtements non marqués.**

Attention, les machines à laver ne sont prévues qu'en cas de réel besoin. Merci de prévoir suffisamment de linge pour toute la durée du séjour.

Un inventaire est réalisé à l'arrivée et au départ de chaque enfant de 11 ans et moins. Au-delà de cet âge, le linge est géré en autonomie, avec l'accompagnement de l'équipe si nécessaire.

MERCI DE PREVOIR UN DUVET CHAUD

► Argent de poche :

À l'appréciation de la famille, mais une somme maximale de 10 € par séjour est conseillée.

Pendant le séjour, l'argent de poche des enfants de 11 ans et moins sera obligatoirement confié au directeur. Pour les jeunes de 12 à 14 ans, cela restera à l'appréciation des parents et des enfants. Au-delà de 14 ans, l'argent sera géré par le jeune.

Il doit être remis le jour du départ dans une enveloppe au nom de l'enfant, accompagné du document ci-dessous dûment rempli. Quel que soit l'âge, l'équipe s'autorise un droit de regard sur les achats.

► Santé :

Nous vous demandons de remplir très soigneusement la fiche sanitaire, de nous indiquer toute allergie, maladie

particulière, ou renseignements susceptibles d'être utiles au suivi sanitaire du jeune. En cas de traitement médical, joindre obligatoirement l'ordonnance et les médicaments.

► **Frais médicaux :**

En cas de consultation médicale pendant le séjour, nous avancerons les frais médicaux, qui vous seront facturés à l'issue du séjour. Les feuilles de soins vous seront envoyées à réception du règlement.

► **Utilisation du téléphone mobile :**

Nous déconseillons la présence du téléphone portable car son utilisation régulière peut nuire à la cohésion du groupe. L'équipe d'animation pourra réglementer son utilisation pendant le séjour.

► **Objets de valeur :**

La nature du séjour nous conduit à fortement déconseiller la présence de tout objet de valeur (tablette, console, MP3, MP4, bijoux, téléphone, etc...).

Attention : les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable, Ipod, et autres, ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.

► **Cigarette :**

S'il n'est pas interdit de fumer, il est important de savoir que la consommation de cigarettes sera règlementée dans l'espace et dans le temps par l'équipe d'encadrement et qu'il est formellement interdit de fumer dans les structures d'hébergement, les tentes, les minibus et tous les lieux publics.

ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens. En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

Toute disparition ou détérioration d'objets devra impérativement être signalée au directeur(-trice) dès que vous vous en apercevrez et en tout état de cause, avant la fin du séjour.

L'assurance ne peut intervenir après la fin du séjour. Nous vous rappelons que les pertes, dégradations et vols d'objets (type appareils électroniques, téléphones portables), les vols dans les véhicules, les bijoux, les espèces ne sont pas garanties par l'assurance.

! INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Un **guide pratique** vous a été remis au moment de votre inscription. **Nous vous invitons à vous y reporter pour prendre connaissance des informations ne pouvant figurer sur cette fiche.**

Documents à remettre le jour du départ

- **Enveloppe avec l'argent de poche et la fiche (ci-dessous) au nom de l'enfant**

Bon séjour avec Vacances pour tous !

Fiche trousseau (à mettre dans la valise)

Nom et Prénom de l'enfant :

Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom du jeune, à l'aide de bandes tissées et cousues.	Conseillé	Dans la valise	Inventaire de l'animateur	
			ARRIVEE	DEPART
Valise ou sac de voyage	1			
Chapeau, casquette ou bob	1			
Tee-shirt, polo	8			
Pull ou Sweat dont 1 Chaud	4			
Coupe-vent / Imperméable	1			
Short, bermuda ou pantacourt	5			
Pantalon	3			
Robe ou jupe	Facultatif			
Slips, culottes ou caleçons	8			
Paires de chaussettes	8			
Pyjama (plus en cas d'énurésie)	2			
Maillot de bain (pas de short)	2			
Serviette de plage	2			
Petit sac à dos pour la plage et balade	1			
Sandalette pour marcher (pas de tongs)	1			
Nu-pieds	1			
Baskets	1			
Serviette de table	2			
Serviette de toilette	2			
Gant de toilette	3			
Trousse de toilette : Gel douche ou savon avec étui, shampoing, peigne ou brosse, brosse à dent, dentifrice, crème solaire, mouchoirs en papier				
NECESSAIRE COURRIER : Bloc, enveloppes, timbres, stylo				
AUTRES				
Duvet				
Matelas				

Un inventaire est réalisé à l'arrivée et au départ de chaque enfant de 11 ans et moins. Au-delà de cet âge, le linge est géré en autonomie, avec l'accompagnement de l'équipe si nécessaire.

Fiche argent de poche

(à remettre le jour du départ avec l'argent dans une enveloppe au nom du jeune)

De document est à mettre avec l'argent de poche, dans une enveloppe au nom de l'enfant. Elle sera à donner à un membre de l'équipe le jour du départ. **Ne pas remplir les parties grises.**

Nom:		Prénom:	
Somme au départ	€	Signature du responsable de l'enfant	
Vérification équipe- date et nom:			
Date	montant	nature	solde

Somme au retour	€
------------------------	---

Visa de l'animateur référent	
------------------------------	--

Décharge pour les enfants de plus de 11 ans - selon l'appréciation du responsable légale					
<p>Je m'appelle En signant ce document, je deviens responsable de mon argent de poche pour l'ensemble du séjour.</p>					
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%; text-align: center;">Date :</td> <td> </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Signature enfant et responsable</td> <td> </td> </tr> </table>	Date :		Signature enfant et responsable	
Date :					
Signature enfant et responsable					

Le secteur vacances de





Test Pass Nautique

Test préalable à la pratique des activités aquatiques subaquatiques et nautiques obligatoire dans les accueils collectifs de mineurs.

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles. Arrêté du 28 février 2022 relatif à la modification de la dénomination du test réglementaire dit test «d'aisance aquatique»)

À REMETTRE : voir fiche descriptive du séjour



Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs, la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude.

Activités concernées :

Canoe, kayak, raft et toute embarcation propulsée à la pagaie > le canyonisme > la nage en eau vive > le surf, le ski nautique, la planche à voile, le radeau et activités de navigation associées, la navigation à la voile > activités de glisse aérotractée nautique

LE TEST EST À EFFECTUER EN PISCINE

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : personnes ayant le titre de maître-nageur-sauveteur (MNS), du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), les détenteurs du brevet d'État d'éducateur sportif (BEEES), du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), du diplôme d'Etat (DEJEPS) et (DESJEPS) des spécialités nautiques et aquatiques considérées, ou dans le cadre scolaire, les autorités de l'éducation nationale .

Je soussigné(e) (Nom, Prénom)

Titulaire du diplôme

N° Obtenu le

Atteste que le mineur (Nom, Prénom) :

Né(e) le : / /

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Test réalisé : avec brassière sans brassière

Résultat du test : satisfaisant non satisfaisant

Fait le : à

Signature :

Cachet :